

Introduction :

Dans le cadre de la certification HAS, le circuit des dispositifs médicaux implantables est un critère observé, notamment côté patient (critère 1.1-10).

Objectif :

Réaliser un état des lieux sur le circuit de traçabilité des DMI dans les services de soins.

Matériel & Méthode :

Janvier 2022

- Edition de la liste des patients ayant eu une pose de DMI en 2021.
- Vérification de la présence de la traçabilité dans les dossiers informatiques (DPI) des patients : Logiciel Sillage®.

Février 2022

- Vérification des dossiers papiers des patients : dossier patient unique → 109 dossiers étudiés afin d'observer la présence de la traçabilité des DMI, de la transmission des documents à la sortie du patient, et du courrier de liaison au médecin traitant.

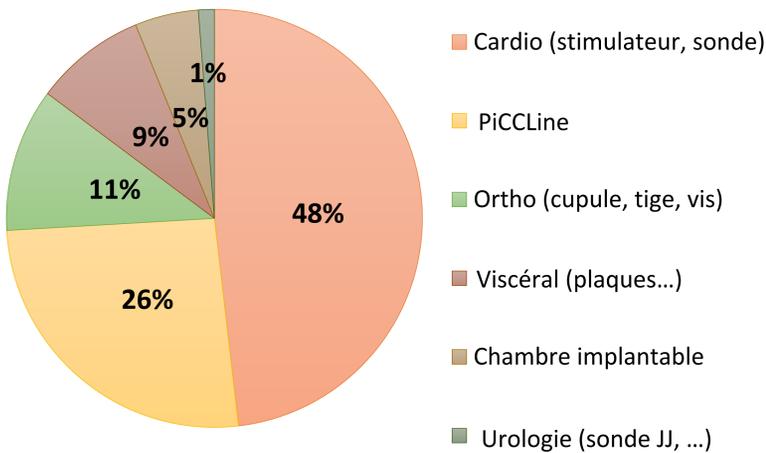
Mars 2022

- Réalisation d'un questionnaire à destination du personnel médical et IDE pour les services de soins du CH sur le circuit des DMI et leur réglementation.

Figure 1 : Vérification de la traçabilité de la pose dans le DPI :

En 2021, 2930 DMI posés au CH de Guéret chez 1012 patients. La traçabilité n'a pas été retrouvée pour 81 DMI (2,8%) soit 53 patients (5,2%). → Non maîtrise de l'outil informatique.

DMI sans traçabilité dans le dossier informatique



Résultats :

Figure 2 : Vérification des dossiers patient papier :

	Dossiers Complets	Dossiers Incomplets			Total
Nombre de dossiers	32 soit 29%	77 soit 71%			109
		Sans Traçabilité dans le DPU	Sans Traçabilité de remise de document au patient	Sans copie du courrier de liaison au médecin traitant	
Nombre de dossiers		12	68	25	
Pourcentage totale de conformité		11%	62%	23%	

Figure 3 : Réponses recueillies aux questionnaires sur le circuit des DMI :

65 retours /180 distribués (36% de participation). Répartition : 56% d'infirmières, 20% de médecins, 9% de préparateurs, 6% de pharmaciens,...

98% des professionnels pensent qu'il faut tracer le numéro de lot/série à la pose du DMI.	80% savent que la traçabilité d'un DMI posé dans l'établissement est retrouvée dans le dossier patient unique.	80% pensent qu'il faut transmettre le numéro de lot au patient lors de sa sortie.
79% des professionnels pensent qu'il faut tracer la date de péremption du DMI et 49% pensent qu'il faut la transmettre au patient.	63% des professionnels pensent qu'un MidLine est un DMI.	49% des professionnels connaissent la définition d'un DMI.

Conclusion & Discussion :

Les résultats ont démontré que les exigences de traçabilité réglementaire des DMI dans l'établissement sont peu connues et appliquées. Des actions immédiates ont été nécessaires :

- Affiche format A3, détaillant toutes les étapes du circuit et reprenant les points importants abordés dans le questionnaire.
- Modification des procédures du système qualité de l'établissement (rajout d'une étape pour l'intégration de la traçabilité dans le logiciel).
- Modification du guide pharmacie, avec insertion d'une Affiche A4, résumant le circuit, et mise en évidence de la nécessité d'informer le patient (remise de document à la sortie).

Autre action à venir : Nécessité d'une action ciblée sur l'utilisation des Midlines (risque de confusion avec les PiCCLine) : Indications, manipulations... .

